



Montreuil, le 4 octobre 2021

Compte-rendu de la réunion relative à la présentation et aux échanges sur la réforme de la Haute Fonction Publique

Cette première réunion ouvre une série de réunions relatives à la réforme de la Haute Fonction Publique.

Les enjeux de la réforme affichés par le gouvernement sont :

- Des recrutements plus ouverts, plus transparents et plus diversifiés ;
- Une formation décloisonnée tout au long de la vie ;
- Des carrières stimulantes pour tous et sans déterminisme.

1. Panorama du chantier règlementaire

- Dispositions statutaires : statut du corps des administrateurs civils (début décembre 2021, T1 2022) ; voies d'accès à l'INSP (T1 2022)
- Conditions d'accès aux emplois : statuts d'emplois relatifs aux emplois préfectoraux, diplomatiques, de direction de l'Etat, des inspections générales (T1 2022)
- Textes INSP (début décembre 2021) et DIESE (fin décembre 2021)
- Cadre des pratiques RH : Périmètres de l'encadrement supérieur de l'Etat, dialogue social (T1 2022), LDGI, dialogue social (T1 2022), évaluation et transitions professionnelles (T1 2022).

2. Calendrier prévisionnel

- Novembre 2021 : Administrateur de l'Etat (1^{er} texte), création du corps des AE au 1^{er} janvier 2022 avec une grille indiciaire des AC, mise en extinction et droit d'option pour certains corps au 1^{er} janvier 2023. Statuts d'emplois des emplois préfectoraux.
- Décembre 2021 : Administrateur de l'Etat (2^{ème} texte), nouveau déroulé de carrière des AE (nouvelle grille indiciaire du corps des AE), rémunération des statuts d'emplois. Statuts d'emplois des emplois diplomatiques, des emplois des inspections générales, des emplois de direction.
- Janvier 2022 : lignes directrices de gestion interministérielles. Evaluation. Transitions professionnelles.
- Février/ mars 2022 : dispositions relatives aux voies d'accès à l'INSP

Les corps techniques ne sont pas concernés par ces fusions de corps.

Le droit d'option sera pour tous les membres individuels des différents corps mis en extinction au 1^{er} janvier 2023.

Une revalorisation de la grille indiciaire des Administrateurs civils est envisagée pour le 1^{er} janvier 2023. Elle sera rendue publique au plus tard tout début 2022. Dès le premier janvier 2022, l'IFSE sera harmonisée dans le cadre du RIFSEEP sur le ministère le mieux disant.

La CGT s'étonne que les syndicats n'aient pas encore été auditionnés par la mission Bassères qui doit prochainement rendre son rapport.

Par ailleurs, la CGT demande à quel moment débutera le travail de fond sur les projets de texte. La DGAFP informe que des réunions informelles en amont du CSFPE avec les organisations syndicales pourront avoir lieu. Il y en aura au moins une sur les Administrateurs de l'Etat quinze jours avant le prochain CSFPE de novembre.

Union Fédérale des Syndicats de l'Etat CGT

263, Rue de Paris – Case 542 – 93514 Montreuil Cédex Téléphone : 01.55.82.77.56.

Mel : ufse@cgt.fr Site : <http://ugff.cgt.fr>